Question 1 –Pondération des critères

L'article 7.2 du règlement de la consultation attribue 44 points à la qualité technique et 8 points aux délais de livraison, pour les deux lots. Le cadre de réponse technique indique 45 points pour le sous-critère technique et 10 points pour les délais de livraison. Pouvez-vous confirmer quelle pondération s'applique ?

Reponse

Le CRT doit être modifié car il ne correspond pas au RC. La pondération appliquée est celle du RC :

-44 points valeur technique pièce échantillon dont 38 sur la base des analyses et fiches techniques et 6 sur la base des tests réalisés en atelier.

-38 points pour le prix

-10 points pour la qualité environnementale

- 8 points pour le délai de livraison

Le RC est également modifié du fait d'erreur de lignes entre les critéres et les points attribués .

Question 2 –Analyses de laboratoire

L'article 7.2 note l'échantillon « sur la base des analyses laboratoires effectuées et/ou fiches techniquesdu candidat ». Ces analyses sont-elles réalisées par l'acheteur sur l'échantillon remis, ou le candidat doit-il joindre ses propres rapports d'essai ? Une fiche technique du fabricant sans rapport de laboratoirepermet-elle d'obtenir la totalité des points ?

Reponse

Le tissu proposé doit être accompagné obligatoirement de sa fiche technique et éventuellement d'analyses de laboratoire existants.

L'échantillon remis lors de la soumission fera l'objet d'analyses laboratoire par l'acheteur et sera noté en fonction du résultat de ces analyses.

Question 3 –Lot 2 : unités

L'annexe à l'acte d'engagement exprime la résistance à la déchirure amorcée en daN (40 et 30 daN pourles postes 1 à 4, 25 et 30 daN pour le poste 5), alors que l'article 9.2 du CCP l'exprime en N. Quelle unitéfaut-il retenir ? Pour la solidité des teintures à la sueur, l'annexe indique 0.8 et le CCP 4/5. Faut-il bien lire4/5 ?

Reponse

Résistance à la déchirure : les valeurs demandées sont exprimées en N et non en DaN.

L'article 9.2 du CCP est modifié en ce sens

Question 4 –Lot 2 : armure

Le dossier demande un tissu « croisé ». Faut-il comprendre une armure croisé 2/2 pour les cinq postes,ou un sergé 2/1 est-il accepté pour le poste 5 (250 g/m²) ?

Il est précisé à l'article 9.2 du CCP l'armure : croisé sergé.

Postes 1 à 4 : croisé 2/2

Poste 5 : sergé 2/1

L'article 9.2 du CCP est précisé en ce sens.

Question 5 –Lot 2, poste 2 : couleur

Le CCP indique la couleur bleu « suivant échantillon sur demande ». Comment pouvons-nous obtenir cetéchantillon, et existe-t-il une référence Pantone ?

Il n'existe pas de couleur pantone. Il s'agit d'un bleu qui tend vers le « bleu roi ». Pour qu'un échantillon couleur puisse être expédié, il convient d'indiquer les coordonnées postales d'expédition du candidat.